



COMMUNE DE RIDDES

RESERVOIR ET STATION DE FILTRATION LES PONTETS

Appel d'offres

1. **Adjudicateur** : Riddes Energie SA, par l'administration communale
Route du Village 2, 1908 Riddes
2. **Type de procédure** : Ouverte
3. **Type de marché** : Construction
4. **Objet du marché** : Travaux spéciaux, terrassement et béton armé
5. **Etendue du marché** :

Forage en terrain meuble	1'350 m ³
Forage en rocher	1'350 m ³
Coulis d'injection	80'000 kg
Tirant d'ancrage	2'600 ml
Plaque d'ancrage	260 pc
Gunite	250 m ³
Treillis d'armature pour gunite	1'100 m ²
Fouille en pleine masse	7'800 m ³
Coffrage	4'300 m ²
Acier d'armature pour béton armé	130'000 kg
Béton NPK C	1'050 m ³
6. **Délais de réalisation** : Début des travaux mai 2014
Fin des travaux novembre 2015
7. **Langue de procédure d'adjudication** : Français
8. **Exigences économiques, techniques ainsi que garanties et exigences financières :**
Selon conditions générales et particulières de l'appel d'offre
9. **Documents de l'appel d'offre**
A retirer auprès de l'Administration communale de Riddes, dès le vendredi 17 janvier 2014, aux heures d'ouverture (tél. 027 / 305 20 20, fax 027 / 305 20 34).
Prix : Frs 30.-

10. Renseignements complémentaires

Terrassement et béton armé, auprès du bureau Alpatec SA, Rue du Simplon 11, 1920 Martigny (M. André-Michel Fort au 027 / 722 67 67)
Travaux spéciaux, auprès du bureau BEG SA, Route de la Printse 4, 1994 Aproz (M. Régis Monnet au 027 / 346 18 86)

11. Visite des lieux

Aucune vision locale n'est prévue.

12. Remise des offres

Vendredi 14 février 2014 sous pli recommandé à l'Administration communale, Rue du Village 2, 1908 Riddes, avec la mention "NE PAS OUVRIR : offre Réservoir et Station de filtration – Les Pontets". Toute offre parvenant après le délai fixé est exclue, la date du cachet postal faisant foi.

13. Offres partielles

Seules les offres complètes sont admises.

14. Variantes

Pas de variante admise.

15. Durée de validité des offres

12 mois à partir de la date du dépôt.

16. Ouverture des offres

Le mardi 18 février 2014 à 11h30, à la salle du Conseil (rez-de-chaussée) de la commune de Riddes. Les soumissionnaires ainsi qu'un représentant de l'association professionnelle concernée peuvent y participer.

17. Accord OMC

Marché non soumis à l'accord OMC.

18. Critère d'adjudication

Selon les détails dans les conditions générales

19. Attention particulière

L'entrepreneur est lié par les conditions générales et particulières.

20. Modalité de paiement

Des acomptes dont le montant ne dépasse le 90% des travaux effectués seront payés au fur et à mesure des demandes.
A la fin des travaux, le 10% de retenue pourra être compensé par une garantie bancaire ou autre, après la reconnaissance de celle-ci.

Riddes, le 17 janvier 2014

L'Administration communale